

RENSEIGNEMENTS REQUIS POUR LA RECEVABILITÉ PAR L'AUTORITÉ DE RÉGULATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE D'UNE DEMANDE D'OBTENTION D'UN CONTRAT DE CONCESSION OU D'UNE LICENCE OU D'UNE AUTORISATION

A. PERSONNE PHYSIQUE

Éléments du dossier administratif :

- Une demande à l'Autorité compétente ;
- Noms et Post noms ;
- Date de Naissance ;
- Nationalité ;
- Domicile ou résidence connue en Rd Congo ;
- Adresse professionnelle ;
- Activité principale exercée ;
- Justificatif des capacités techniques et de expérience dans le domaine visé de
électricité ainsi que de la capacité à réaliser le projet ;
- Justificatif des capacités financières suffisantes ;
- Preuve d'immatriculation au registre de commerce et Crédit Immobilier
(RCCM) ;
- Numéro d'identification nationale (Id.Nat) ;
- Numéro d'Impôt ;
- Carte d'identité ou passeport ;
- Extrait du casier judiciaire ;
- Les autorisations nécessaires dûment délivrées par les autorités compétentes en
la matière au cas où les activités de construction des ouvrages envisagées
empiéteraient ou traverseraient des zones protégées ;
- Les preuves de la régularité vis-à-vis des administrations ;
- Le reçu du versement des frais administratifs et de traitement du dossier tels
que fixés par l'autorité de régulation du secteur de l'électricité et
réglementation ;

NB : TOUS CES ÉLÉMENTS DOIVENT ÊTRE INVENTORIES